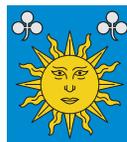


BULOOM

N° 7 Vendredi 19 février 2021

Bulletin des Communes • Organe officiel de Cornaux • Cressier
Enges • Hauterive • Le Landeron • Lignières • La Tène • Saint-Blaise



Cornaux



Cressier



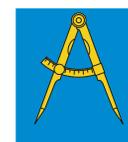
Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



La Tène



Saint-Blaise

COMPLÉMENT À LA MÉDECINE TRADITIONNELLE L'ÉQUITHÉRAPIE SELON VIRGINIE



Parce qu'il est le miroir de notre état intérieur, le cheval en tant que thérapeute accompagne les enfants et les adultes dans l'amélioration de leur qualité de vie. Virginie Sigrist vous aide à faire les premiers pas dans l'équithérapie. (article en page 13)

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGES CENTRAUX
TUBAGES DE CHEMINÉES
FERBLANTERIE

T 032 751 21 76
2520 LA NEUVEVILLE
WWW.NMARTISA.CH

N. MARTI SA
SPECIALISTE DES ENERGIES ALTERNATIVES

**GERANCE - FIDUCIAIRE
CARRE-NOIR Sarl**

*Une entreprise familiale
à taille humaine*

Longins 2 - 2087 Cornaux
032 757 66 00

pharmacieplus
du bourg
marin-épagnier

pharmacieplus
des 3 chevrons
cressier

un plus pour chacun

Eco-constructeur

Entreprise générale
Rénovations et assainissements
Béton armé et maçonnerie
Ouvrages d'art en béton armé
Génie civil
Terrassements et travaux spéciaux
Revêtements bitumineux
Travaux hydrauliques
**Renaturation et protection
contre les crues**
Valorisation des matériaux
Déconstruction et désamiantage
Peinture et plâtrerie

www.martiarcjura.ch

arc jura

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LE LANDERON



CONSEIL INTERCOMMUNAL CONVOCAATION

Mardi 23 février 2021, à 19 h 00 à l'Aula du Centre des Deux Thielles du Landeron
Mesures COVID: En fonction des dispositions prises par le Conseil fédéral, les mesures suivantes seront appliquées:

- Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, ainsi que la presse, dès le parking & l'entrée dans le bâtiment
- La mezzanine est réservée à la presse uniquement
- L'accès au public est interdit

Ordre du jour:

1. Constitution du bureau provisoire (président: M. André Gorgé, doyen d'âge/secrétaire: M. Basil Kraus, benjamin)
2. Appel
3. **Nomination du bureau du Conseil intercommunal** (4 ans) (président, vice-président et secrétaire)
4. **Nomination du Comité** (4 ans)
6 membres
5. Procès-verbal no 45 du mardi 20 octobre 2020
6. Divers

Comité

ENGES



RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

Chères habitantes, chers habitants

Dans le cadre de l'un des deux chantiers qui se sont tenus entre la fin 2020 et le début de cette année, les conditions nécessaires à un futur branchement de la fibre optique dans nos bâtiments (publics et privés), ont été réalisées par le biais du tirage de câbles en sous-terrain par SWISSCOM. Les travaux vont se poursuivre au printemps prochain. De plus, nous avons l'avantage de vous informer que notre école sera le premier bâtiment de notre commune à être raccordé à la fibre optique et ce, en principe d'ici cet été. Nous sommes satisfaits d'apporter cette technologie au profit de nos enfants.

Commune d'Enges

ENTRE-DEUX-LACS



FERMETURE DE L'AGENCE AVS/AI ET DU GUICHET ACCORD

Nous informons la population de l'Entre-deux-lacs que les guichets AVS/AI et ACCORD seront fermés tous les après-midis dès le 11 janvier 2021 pour une durée de 6 semaines (jusqu'à fin février).

Nous vous rappelons que les guichets sont installés (dans un grand container bleu) en face du bâtiment administratif communal (qui subira d'importantes transformations durant au moins 1 année).

Nous privilégions tout contact par téléphone ou courriel. La boîte aux lettres est mise à votre disposition pour y déposer vos documents.

Nous vous invitons à visiter notre site www.saint-blaise.ch pour toute autre information. Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous présentons nos plus respectueux messages.

LE CONSEIL COMMUNAL

HAUTERIVE - SAINT-BLAISE - CRESSIER - LE LANDERON



TAXE DES CHIENS

La facturation de la taxe est basée sur les données figurant dans la banque de données Amicus au moment de l'établissement des factures. Nous rappelons que l'enregistrement des mutations (décès de l'animal ou changement de propriétaire) doit être effectué par le propriétaire lui-même directement sur le site internet: www.amicus.ch en se connectant au moyen des données reçues par Anis (avant 2016) ou Amicus (dès 2016) ou en téléphonant au helpdesk Amicus: 0848 777 100.

Les détenteurs de chiens qui ne se seraient pas encore annoncés à la commune devront se présenter au bureau communal de leur domicile, munis d'une pièce d'identification de l'animal (éventuellement certificat vétérinaire de vaccination), en vue du paiement de la taxe annuelle et l'obtention de la médaille communale.

Les nouveaux détenteurs de chiens, c'est-à-dire ceux/celles qui n'ont jamais eu de chiens devront obligatoirement demander leur enregistrement auprès de leur commune de domicile avant de se rendre chez leur vétérinaire pour l'enregistrement de leur chien. A toutes fins utiles, nous rappelons que l'obligation d'annonce et le paiement de la taxe sur les chiens sont régis par les règlements communaux de police.

Les conseils communaux

LE LANDERON



INFORMATIONS A LA POPULATION COVID-19

Le Conseil communal est contraint de réduire l'ouverture des guichets de l'administration communale afin d'éviter le plus possible les déplacements et les contacts et de favoriser le télétravail du personnel communal.

Dès le 25 janvier 2021, les guichets de l'administration communale seront ouverts, jusqu'à nouvel avis, de la manière suivante:

Lundi	09h00 – 12h00
Mardi	09h00 – 12h00
Mercredi	09h00 – 12h00
Jeudi	15h00 – 19h00
Vendredi	07h30 – 13h30

Durant les mêmes tranches horaires, le personnel communal répondra volontiers à vos questions, par téléphone, au **032 886 48 60**. Par ailleurs, il est également possible d'atteindre l'administration communale, en tout temps, par courriel à l'adresse suivante: commune.lelanderon@ne.ch.

Une seule personne sera admise au sein de l'espace Accueil-citoyen. Par conséquent, nous vous remercions de privilégier une prise de contact par téléphone ou par courriel. D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



DÉSFFECTATION D'UN QUARTIER DU CIMETIÈRE DU LANDERON

Courant 2021, le quartier H comprenant les tombes d'inhumation portant les numéros ci-après sera désaffecté:

Jalons Nos 1601 à 1767

SECTEUR H – tombes des années 1961 à 1969

En application des dispositions légales, les familles souhaitant disposer des monuments, bordures et autres ornements ont l'obligation d'aviser, par écrit, l'administration communale, rue du Centre 6, 2525 Le Landeron, jusqu'au 9 avril 2021 dernier délai.

Passé ce délai, il sera procédé à l'élimination des monuments par nos soins. Toutefois, les proches parents qui le souhaitent, peuvent récupérer les urnes déposées dans les tombes. Sauf avis contraire, les cendres seront déposées dans la tombe du Souvenir.

Les familles concernées ne seront pas informées par écrit et voudront bien se référer au présent avis officiel.

Pour tous renseignements complémentaires, l'administration communale reste à disposition au 032 886 48 60 ou par courriel commune.lelanderon@ne.ch.

Le Landeron, le 20 janvier 2021

LE CONSEIL COMMUNAL



Ghielmetti
Pompes Funèbres
25 ans d'expérience au service des familles
Tél. 032 721 19 31
Prévoyance funéraire

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

LA TÈNE

AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 29.01.21 au 02.03.21 Publication FAO n° 4

Dossier SATAC n° 110460

Parcelle(s) et coordonnées: 1911 - Marin - Epagnier; 3884 - Marin - Epagnier; 1206748/2566350

Situation: Les Planches; Rue des Indiennes 13A

Description de l'ouvrage: Aménagement de 3 locaux pour le CSEM avec sorties de ventilation

Requérant(s): André Laville, CSEM SA, 2000 Neuchâtel

Auteur(s) des plans: Laurent Geninasca, GD Architectes SA, Place-d'Armes 3, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire: Sanction définitive

Affectation de la zone: Zone d'activités mixtes / Entrée en vigueur le 07.06.1995

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités:

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LA TÈNE

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous informons la population que notre administration communale sera exceptionnellement fermée l'après-midi du mercredi 24 février 2021.

L'horaire du matin reste inchangé, soit ouvert de 08h30 à 12h00.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La Tène, le 19 février 2021

L'administration communale

LA TÈNE

CONVOCAION DU CONSEIL GÉNÉRAL

jeudi 25 février 2021 à 20h00

à la salle La Tène de l'Espace Perrier, Marin

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 10 décembre 2020
3. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal de l'éorén
4. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel
5. Nomination d'un délégué auprès du conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2021 et du plan financier et des tâches 2021-2024
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement communal sur les finances
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la révision partielle du règlement général de commune
9. Motion du conseiller général Jérôme Amez-Droz (PLRT) «Pour une réflexion autour d'un chauffage à distance»
10. Motion du conseiller général Laurent Amez-Droz (PLRT) «Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène»
11. Interpellations et questions
12. Lettres et pétitions
13. Communications du
 - a) Conseil communal
 - b) bureau du Conseil général
14. Divers

En raison de la pandémie, le port du masque d'hygiène est obligatoire (sauf durant les prises de parole) et la séance n'est pas publique

La Tène, le 15 février 2021

Conseil général

LA TÈNE

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Conseil communal de la commune de La Tène,

Vu la requête du représentant du propriétaire, du 15 mai 2020,

Vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,

Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 janvier 2020, ainsi que son règlement d'exécution (ReLRVP), du 1^{er} avril 2020,

considérant

Afin d'éviter des attroupements indésirables de personnes dans le parking souterrain de la construction scolaire à usage multiple (CSUM) et les déprédations qui en découlent, des mesures de restriction de circulation envers les piétons doivent être prises,

arrête

Parking souterrain de la CSUM **Art. premier**

L'accès au parking souterrain de la construction scolaire à usage multiple (CSUM), situé sur le bien-fonds 3308 du cadastre de Marin-Epagnier, est interdit aux piétons, excepté pour les usagers du parking (signal 2.15 OSR «Accès interdit aux piétons» avec plaque complémentaire «Excepté les usagers ordinaires avec ticket ou vignette de stationnement»)

Art. 2

Les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 3

Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale et cantonale.

Abrogation

Contrevenants

La Tène, le 8 février 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
H. Hoffmann
Neuchâtel, le 11 février 2021
L'ingénieur cantonal
Nicolas Merlotti

Le secrétaire,
M. Eugster

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

LA TÈNE

OUVERTURE RÉDUITE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison des vacances scolaires de Relâches, le guichet de l'administration communale sera ouvert selon l'horaire suivant:

	Matin	Après-midi
Lundi 1er mars	Fermé toute la journée	
Mardi 2 au jeudi 4 mars	08h30 – 12h00	Fermé ou sur rendez-vous
Vendredi 5 mars	08h30 – 13h30 (non-stop)	

Aucune permanence téléphonique n'est assurée durant les après-midis.

L'horaire habituel d'ouverture des guichets reprendra le lundi 8 mars 2021.

Tôlerie
Peinture
Jantes
Vitres teintées
Grêle

Carrosserie de Cornaux

Chemin des Nageux 7
2087 Cornaux
Tél. 032 757 17 37
c.cornaux@hotmail.com

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ

Le Conseil communal de Saint-Blaise,
Vu la requête de M^{me} Chantal BRINGOLD, du 30 octobre 2020,
Vu la loi fédérale sur la circulation, du 19 décembre 1958,
Vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,
Vu la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) du 21 janvier 2020 et son règlement d'exécution (ReLRVP) du 1^{er} avril 2020,

arrête :

Article premier Il est interdit à tout véhicule de stationner sur les parcelles n°2616 et 4964 du cadastre de la Commune de Saint-Blaise, rue de Neuchâtel 22-24 (signal 2.50 OSR « Interdiction de parquer »).

Art. 2 Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Saint-Blaise, le 25 janvier 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

le président

R. Canonica

L'ingénieur cantonal

Nicolas Merlotti

le secrétaire

P. Schmid

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours dès la publication dans la Feuille officielle, en deux exemplaires, auprès du Département du développement territorial et de l'environnement, Château, 2000 Neuchâtel. Le recours doit être signé et indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions et moyens de preuve éventuels. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 12.02.21 au 15.03.21 Publication FAO n° 6

Dossier SATAC n° 110125

Parcelle(s) et coordonnées : 2766 - Saint-Blaise ; 1207489/2565645

Situation : Les Tuiles ; Chemin de Chair-d'Ane 6

Description de l'ouvrage : Rénovation et modification des ouvertures de fenêtres et création d'un couvert à voitures et d'une piscine enterrée

Requérant(s) : Andreas Tschudin et Ramia Montandon, 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans : Joseph La Commare, Serroue 4, 2037 Montmollin

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité 1 / Sanction du 2001-12-12
Autorisation(s) spéciale(s) : Distance à la zone viticole ; Distance à l'axe à la route communale

Particularités : Périmètre archéologique ; Abattage d'arbustes ; Au bénéfice des droits acquis au sens de l'art. 12a LCAT

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 19.02.21 au 22.03.21 Publication FAO n° 7

Dossier SATAC n° 110584

Parcelle(s) et coordonnées : 4683 - Saint-Blaise ; 1208959/2566085

Situation : Voëns 3

Description de l'ouvrage : Pose de 2 réservoirs de récupération des eaux de toiture et d'une conduite souterraine pour l'alimentation du robinet de jardin

Requérant(s) : Philippe et Viviane Juvet, 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans : Eric Ryser, Ad'A architecture Sàrl, Gare 13, 2074 Marin-Epagnier

Demande de permis de construire : Sanction minime importance

Affectation de la zone : Hors zone à bâtir ; Zone agricole / Entrée en vigueur le 12.12.2001
Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 24c LAT ; Zone de protection des eaux S2el

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 19.02.21 au 22.03.21 Publication FAO n° 7

Dossier SATAC n° 110576

Parcelle(s) et coordonnées : 3733 - Saint-Blaise ; 1207840/2565731

Situation : Chemin des Rochettes 44

Description de l'ouvrage : Modification de la piscine et création d'un mur de soutènement

Requérant(s) : Mehmet Özer Öksüz, 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans : Claude Fornachon, Quai Philippe-Godet 2, 2000 Neuchâtel

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité 1 / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s) : Distance à une route communale (Art. 60 LRVP) ;

Distance à une zone viticole (Art. 8 LVit)

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



FERMETURE

Le guichet du contrôle des habitants sera exceptionnellement fermé l'après-midi du 24 février 2021.

Merci de votre compréhension.h

Réalisons ensemble vos projets éNERgétiques

Solutions de confort clé en main

- Photovoltaïque
- Installation électrique
- Pompe à chaleur
- Domotique

Contactez votre expert en énergie
Offre gratuite et sans engagement
viteos.ch / 032 886 0 886

viteos
Énergie pour tous

AVIS OFFICIELS DES COMMUNES

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

Nous vous informons de la mise à l'enquête publique, par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, du dossier suivant, conformément à l'article 34, alinéa 1, de la Loi cantonale sur les constructions (LConstr.) du 25 mars 1996:

Requérant: CATTIN Pascal

Article cadastral n°: 3502

Situation: Rue Laurent-Péroud 7

Nature des travaux: Installation d'une PAC air-eau

Sanction: minime importance

Dossier SATAC n°: 110611 - Publication FAO n°: 7

Date du délai d'opposition: 22 mars 2021

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale de Cressier ou sur demande préalable auprès du Service de l'aménagement du territoire (SAT), rue Tivoli 5, 2002 Neuchâtel.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, 2088 Cressier.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel fait foi.

Cressier, le 15 février 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE CRESSIER-FEGERSHEIM-OHNHEIM

Initialement prévue le week-end du 26 et 27 juin 2021, la fête du 30^{ème} anniversaire du jumelage doit malheureusement être repoussée.

En effet, l'incertitude liée à la crise sanitaire que nous vivons a obligé le Conseil communal en accord avec les autorités de Fegersheim-Ohnheim à devoir prendre cette décision. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que cette fête du jumelage se déroulera le week-end du 25 et 26 juin 2022.

De plus amples informations seront communiquées dans le courant de l'automne.

LE CONSEIL COMMUNAL

LIGNIÈRES



AVIS AUX DETENTEURS DE CHIEN(S)

Les détenteurs de chien(s) qui n'ont pas reçu de facture pour la taxe 2021, sont priés de se présenter à l'administration communale pour déclarer leur animal, munis de sa pièce d'identification. Pour rappel, tout chien détenu sur le territoire communal est soumis à la taxe dès l'âge de 3 mois et doit spontanément être déclaré. Le montant de la taxe annuelle est de CHF 120.- par chien.

Vous êtes nouvellement détenteur d'un chien, il est nécessaire de vous faire enregistrer par votre Commune de domicile dans la banque de données AMICUS. Vos données d'utilisateur (ID personnel) et votre mot de passe vous seront ensuite envoyés par e-mail ou par courrier postal.

Les détenteurs de chien(s) se doivent également de notifier les événements suivants; décès de l'animal, changement de détenteur, directement sur le site internet www.amicus.ch, en se connectant au moyen des données reçues. Tout changement d'adresse ou de nom doivent être annoncés à la Commune.

De plus, nous vous rappelons que les déjections canines doivent impérativement être ramassées car les chiens sont porteurs de parasites pouvant notamment être néfastes aux bovins et ceci également en hiver lorsque la neige recouvre les bordures de routes et les trottoirs. A cet effet, vous trouvez en page de couverture du mémo déchets 2021 l'emplacement des robidogs.

Par ailleurs, il est strictement interdit de laisser errer les chiens et leurs aboiements ne doivent pas déranger le voisinage.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



HORAIRES D'OUVERTURE

En raison des vacances scolaires durant la semaine du lundi 1^{er} au vendredi 5 mars 2021, les guichets et la centrale téléphonique de l'administration communale seront ouverts de la manière suivante:

Lundi et Mardi: FERMÉ

Guichet:

- Vendredi: 14h00-16h00

Centrale téléphonique:

Mercredi et Jeudi: 08h00-11h45

Vendredi: 14h00-16h00

(En cas d'urgence sur le RESEAU D'EAU UNIQUEMENT → 032 886 48 71)

Dès le lundi 7 mars 2021, reprise des horaires suivants:

Guichet:

- Lundi: 14h00-18h00

- Vendredi: 14h00-16h00

Centrale téléphonique:

Lundi: 14h00-18h00

Mardi à Jeudi: 08h00-11h45

Vendredi: 14h00-16h00

Dans tous les cas, nous remercions la population cressiacoise de nous appeler au 032 758 85 58 avant de se déplacer au bureau communal.

Hypothèques à taux fixe



0,70%*

avec assurance sismique offerte

Contactez un conseiller pour une offre personnalisée.

* Applicable pour résidence principale sous conditions.



BCN

www.bcn.ch/offre07

FENETRES & PORTES

Artisan depuis 1880



LIENHER

MENUISERIE ■ S.A.



Savagnier

032 853 23 24

www.lienher.ch
fabriquées au Val-de-Ruz

LA TÈNE

COMMUNIQUE DE PRESSE CORONAVIRUS



Chacun constate que la situation de la pandémie COVID 19 continue d'évoluer et personne malheureusement n'est à même de prédire de son avenir.

C'est pour cette raison que les responsables du Club des Aînés de la commune de La Tène ont été contraints de prendre une décision pour le moins désagréable.

Toutes les conférences, activités de la saison 2020-2021, ainsi que la course annuelle du Club du Jeudi sont annulées.

Gageant que nous allons gagner face à ce maudit virus, c'est avec

optimisme que nous pouvons vous annoncer que tous les intervenants de la présente saison ont accepté de reporter leur participation pour la saison 2021-2022. Le programme vous parviendra en fin d'été ... nous vous remercions d'ores et déjà de rester fidèle à notre Club.

Dans l'intervalle, gardez l'espoir, prenez bien soin de vous et de votre entourage.

A votre disposition, les responsables, Mmes Eva de Swarte (079 541 53 04) et Monique Calame (079 370 04 65) - clubjeudilatene@gmail.com - clubjeudilatene.ch

LA TÈNE

Après le Covid, que va t'on faire ?

En effet, après le Covid, que va t'on faire. On attend avec impatience ce que notre Ministre de la Santé Alain Berset va décider. Remarquez qu'au moment ou ce papier paraîtra, une décision sera tombée, mais qu'elle sera-t'elle ?

Que deviendront nos restaurants, que ce soit «Chez Ross», le «Lion d'Or», le «Feuillage», «l' Auberge de La Tène» ou le «CIS», en effet que deviendront t'ils ? Seront-ils menacé où vont-ils s'en tirer ? Il est vrai que d'avoir si longtemps son restaurant fermé, cela pose des problèmes et pas des moindres. C'est pour cela que le Conseil Fédéral doit prendre une décision rapide, mais que cela posera des problèmes pour des raisons de santé !

Dès lors, faut-il lever les options et tout ouvrir ou faut-il continuer à se voiler la face et attendre les faillites à répétition qui ne vont pas manquer de se produire. Il est vrai que la tâche qui attend les Autorités n'est pas facile à prendre, mais il faudra la prendre.

Certain comme les grandes surfaces s'en tirent mieux car elles peuvent continuer à approvisionner leurs clients, mais on pense surtout aux restaurants qui sont fermés depuis longtemps déjà.

Pour eux, espèrent qu'ils verront le bout du tunnel et qu'il pourront ouvrir très prochainement, soit dès le début mars.

RS

Offres d'emplois

Afin de compléter l'équipe d'intendance de notre maison d'hôtes, nous sommes à la recherche, pour le 1^{er} avril 2021 ou selon entente, d'un.e

Collaborateur.trice en intendance hôtelière
50 - 60%

Consulter l'annonce : doncamillo.ch/jobs
Contact : job@montmirail.ch

margot mazout
mazout | essence | diesel **0800 844 644**

Votre journal recherche
ses correspondants (es)

pour couvrir les actualités politiques,
associatives et événementielles des communes de

HAUTERIVE et CORNAUX

Vous possédez de réelles qualités rédactionnelles et vous souhaitez vous investir dans la presse de proximité ? N'hésitez pas à nous contacter, cette activité accessoire est pour vous ! (Rémunération au mandat)

Pour plus de renseignements, contactez
Monsieur Frédéric Huber au 079 408 56 05
ou par courriel à huber@bulcom.ch

7 mars 2021

Un partenariat solide pour un commerce durable.

OUI
à l'accord avec l'Indonésie

www.indonesie-oui.ch

ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE

■ Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ): pour tout renseignement, contactez le nouvel animateur de jeunesse, Gaëtan Broquet, 079 949 04 80.

■ ENTRE-DEUX-LACS

Encore un mois ou plus, comment cheminer et se ressourcer ? Chacun trouve sa manière, mais nous vous proposons actuellement des marches méditatives, en petits groupes.

Ces marches ont lieu par n'importe quel temps. Le rendez-vous est à 9h devant le temple, avec constitution de groupes en fonction du nombre de personnes présentes.

S'inscrire auprès de la pasteur Delphine Collaud, tél 079 312 52 43

Des lundis après-midi à Cressier

15 février ; 1^{er}, 8 et 15 mars

Rendez-vous à 14h devant le centre paroissial

Des samedis matin à St-Blaise

20 février ; 13 et 20 mars

Rendez-vous à 9h devant le temple

Pour toutes les infos concernant la paroisse : www.entre2lacs.ch

Vendredi 5 mars

Journée Mondiale de Prière à 19h30 à l'église catholique de Cressier. La liturgie est faite cette année par des femmes des Iles du Vanuatu.

■ Cultes Entre-deux-Lacs

Nous vous informons que malheureusement le culte du 21 février à la chapelle œcuménique d'Hauterive n'aura pas lieu.

Dimanche 21 février : 10h00 Culte au temple du Landeron.
10h00 Culte au temple de St-Blaise.

■ L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile : découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important.

Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS :

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 032 754 33 62
ou 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch

Frédéric Hamman, tél. 079 101 35 73, frederic.hamman@eren.ch

Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch

Julie Paik, tél. 076 568 54 11, julie.paik@eren.ch

Animateur de jeunesse et permanent laïc

Gaël Letare, tél. 079 871 50 30, gael.letare@gmail.com

Nouvel animateur de jeunesse (dès le 1^{er} février)

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80

Location des locaux

Temple de Lignières :
Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluwin.ch
Temple et salle de paroisse du Landeron : Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluwin.ch
Centre paroissial réformé de Cressier : Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.

Foyer de St-Blaise :

Gérante : Sophie Rossel
Contact : foyerstblaise@gmail.com
Agenda et diverses informations : www.entre2lacs.ch/foyer
Secrétariat pastoral et paroissial :
Grand-Rue 15, 2072 Saint-Blaise, tél. 032 753 03 10 (mercredi - jeudi - vendredi) entre2lacs@eren.ch

ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

■ Paroisse de Saint-Blaise

SAMEDI 20 FÉVRIER

Catéchisme 5^{ème} Harmos à domicile
18h30 Messe à Saint-Blaise

DIMANCHE 21 FÉVRIER

09h00 Messe à Saint-Blaise
10h30 Messe à Saint-Blaise

MARDI 23 FÉVRIER

09h00 Messe à Saint-Blaise
11h15 Sacrement aux malades

JEUDI 25 FÉVRIER

15h00 Visites aux malades

VENDREDI 26 FÉVRIER

09h00 Messe à Saint-Blaise

SAMEDI 27 FÉVRIER

18h30 Messe à Saint-Blaise

DIMANCHE 28 FÉVRIER

09h00 Messe à Saint-Blaise
10h30 Messe à Saint-Blaise

Paroisse de Saint-Blaise

Secrétariat

Mardi et jeudi matin 8h00 - 11h00

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Répondant : abbé Leonardo Kamalebo

Eu égard à la problématique autour du Coronavirus, les activités/horaires de la paroisse peuvent changer à tout moment. Veuillez s'il vous plaît vous référer à la feuille dominicale ou rendez-vous sur le site <https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, dernières nouvelles,

Feuille paroissiale de St-Blaise.
Merci pour votre compréhension.

■ Paroisse de Cressier-Cornaux

DIMANCHE 21 FÉVRIER

10h00 Messe

DIMANCHE 28 FÉVRIER

10h00 Messe

Contact : abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi - 032 757 11 86 ccll@bluwin.ch et www.cath-ne.ch

■ Paroisse du Landeron-Lignières

VENDREDI 19 FÉVRIER

17h45 Chapelle : adoration - méditation

18h15 Chapelle : messe

SAMEDI 20 FÉVRIER

17h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

MARDI 23 FÉVRIER

08h30 Chapelle : messe

09h00 Chapelle : adoration - méditation

VENDREDI 26 FÉVRIER

17h45 Chapelle : adoration - méditation

18h15 Chapelle : messe

samedi 27 février

17h00 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact : abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi - 032 757 11 86 ccll@bluwin.ch et www.cath-ne.ch

Renoncement ?

Encore ? Nous n'avons pas déjà assez été au régime d'un renoncement forcé depuis une année ?

Justement, je crois que c'est bien là le problème. Il y a renoncement et renoncement : Nous avons obéi aux restrictions du Conseil Fédéral, plus ou moins de bon gré, et nous en avons assez, alors, dans un vent de révolte, plusieurs commencent à braver davantage des consignes qu'ils comprennent de moins en moins !

Mais que nous soyons dans l'obéissance ou la révolte, nous nous situons en réaction. En réaction avec des contraintes extérieures, que ce soient des autorités comme de la situation sanitaire elle-même.

Et ce n'est pas ce à quoi nous invite la semaine de jeûne de la campagne de carême, qui aura lieu dans l'Entre2Lacs du 8 au 14 mars. C'est

un choix que vous pouvez prendre sans contrainte, si vous le sentez. Le renoncement est un mouvement intérieur, que l'on nomme aussi « lâcher prise » un mot plus à la mode aujourd'hui, un acte choisi délibérément pour nous enseigner à vivre une plus grande liberté intérieure dans un rapprochement avec le créateur et la création.

Et je laisse à votre méditation cette phrase de Paul : « Je sais vivre dans la gêne, je sais vivre dans l'abondance. J'ai appris, en toutes circonstances et de toutes les manières à être rassasié comme à avoir faim, à vivre dans l'abondance comme dans le besoin. Je peux tout par celui qui me rend fort. »

Que nous puissions vivre dans la liberté et la responsabilité du monde qui nous est confié.

Delphine Collaud, pasteur



Pomme d'Happy
ÉCOLE PRIVÉE



**Avenue de la gare 2,
2072 Saint-Blaise
pommedhappy.ch
ecole@pommedhappy.ch
032/ 753.06.87**

LE LANDERON

Hommages rendus aux anciens conseillers communaux

A la séance du législatif, jeudi 4 février dernier, Jean-Claude Egger, président de la commune du Landeron, a rendu hommage pour le travail effectué au cours de la dernière législature, à deux conseillers communaux sortants.

Tous deux ont commencé leur carrière politique au Landeron en 2004. Imaginaient-ils qu'ils useraient encore leur pantalon sur les bancs du Conseil général qu'ils ont choisi de réintégrer l'un et l'autre après 4 années passées au Conseil communal, a souligné Jean-Claude Egger avant de retracer chaque parcours politique.

Pierre de Marcellis, PS

Donc entré au Conseil général du Landeron en 2004, il ne l'a plus quitté jusqu'en 2016, année qu'il a choisie pour poser sa candidature et être élu au Conseil communal où il a remplacé Joël Bader, représentant du parti socialiste. Au cours d'une législature qui, Covid oblige, se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2020, il a dirigé les dicastères des Travaux publics et de la Sécurité publique. Au chapitre des dossiers qu'il a portés, il y a entre autres - la création d'un 2^e poste d'agent de sécurité à 100%, - la réfection légère du parking sud du Bourg, - la réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite Thielle, - l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage, - l'aménagement des infrastructures routières, techniques et environnementales du secteur sud de la ZI des Prés Bugnon, - la désaffectation du secteur H du cimetière, - ou encore tout ce qui concerne les réfections et surfacages routiers.

A noter que l'intérêt pour la chose publique et le développement harmonieux de sa commune ne l'ont pas abandonné puisqu'il a décidé de poursuivre son activité en politique en se présentant comme conseiller

général pour la législature 2021-2024.

Roland Perret-Gentil, Canette

Insatiable dévoreur de dossiers qu'il analyse toujours avec pertinence et clairvoyance, Roland Perret-Gentil «rempile» également jusqu'en 2024. S'il a commencé sa carrière politique en 2004 sur les bancs du Conseil général, il s'est offert une parenthèse de Conseiller communal en charge des finances et de l'urbanisme de 2008 à 2010 déjà. Durant cette période, il a défendu la modification du plan d'aménagement local par la création d'une zone de maintien de l'habitat rural à Combes ainsi qu'une modification du coefficient fiscal en 2009. Contraint de renoncer à son mandat en raison de ses obligations professionnelles, il n'a pas renoncé à la politique pour autant et s'est retrouvé Conseiller général au cours de la législature 2012-2016. En 2016 il est nommé au Conseil communal où il reprend les dicastères des domaines et forêts, de l'enseignement et du port. Dans le cadre de son mandat, Roland Perret-Gentil a porté les dossiers concernant - la rénovation et la modernisation des installations dans l'ancien secteur du port, - la modification du règlement du port et l'adaptation des tarifs, - la réfection globale de la grue mobile du mort, - ou encore le règlement général du Conseil d'Événements scolaires et remplacements du Conseil d'établissement scolaire communal. Si on est en passe de trouver un vaccin anti-covid, il n'est pas encore né celui qui vaccinera Roland contre son engagement en politique et sa détermination à poursuivre une carrière de Conseiller général.

Au nom du Conseil communal, Jean-Claude Egger a félicité et remercié les deux ex-conseillers communaux en leur souhaitant le meilleur pour les années à venir.

GC

SAINT-BLAISE - CRESSIER

Un centenaire un peu pressé



Quoi de plus normal de ne pas laisser passer une occasion de faire la fête lorsque l'on arrive au soir tardif de sa vie. En plus, la Covid-19 joue des tours avec toutes sortes de restrictions. Ainsi, Ulysse Emery, connu comme le loup blanc à Cressier et loin à la ronde, né à Saint-Blaise, le 14 février 1922, jour des amoureux, s'est-il pris à temps pour fêter ses 100 ans, alors qu'il vient d'y entrer.

Il n'y a certes aucune précipitation de la part d'Ulysse, ni de vantardise, mais une simple précaution. Car avec son grand nombre d'amis et de connaissances, sans oublier les membres de sa famille, ne faire la fête qu'avec 4 invités à la fois - selon les dispositions du Conseil fédéral - cela prend du temps. Donc se réserver une période de 12 mois n'est pas de trop, à plus forte raison qu'entre les célébrations du repos est indispensable.

Dans cet esprit, une délégation de quatre membres de la coterie du mardi matin à la Croix blanche s'était retrouvée - hors date officielle - dans le vignoble cressiacois avec le double jubilaire pour le féliciter, pour lui présenter des voeux d'encore plus longue vie, de lui remettre des présents et de boire un verre. A sa santé, bien sûr! Non pas avec de l'Hypocras comme il aurait convenu étant donné la température hivernale, mais du blanc, soit du Chasselas AOC Neuchâtel de Cressier, évidemment. Car le bougre ne boit que du vin blanc. Cela malgré qu'il a été pendant des années l'heureux propriétaire de plusieurs vignes moitié Chasselas et moitié Pinot noir à Cressier. Cette verrée dans le vignoble en plein hiver et en l'honneur du Centenaire trouve ainsi tout sa justification. Un splendide moment qui permettait une certaine

communion avec l'homme généreux, toujours positif, souriant et rieur - ses éclats de rire tonitruants sont légendaires - et de se remémorer ainsi les principales étapes et événements de sa vie.

Sa jeunesse se passait à Saint-Blaise où il a fait ses classes - habitant Neuchâtel, Cressier est devenu, bien plus tard, avec l'acquisition de ses vignes, son village adoptif - puis sont venus l'apprentissage de boulanger et quelques années de pratique. A la gare de Neuchâtel, en qualité de chef de la manoeuvre, s'est alors ouverte sa longue carrière professionnelle.

A la retraite, il intensifiait ses contacts avec sa nombreuse famille: la fratrie, les cousins et cousines etc., entreprenait des travaux de vannerie - qui n'a pas reçu un jour une mignonne corbeille tressée emplies de friandises - puis se lançait dans l'effort physique pour la satisfaction de l'action et la santé: grimper, trois fois par semaine, le long de la voie ferrée du funiculaire de La Coudre à Chaumont. Et aussi de nombreuses courses en montagne et dans la région, là avec sa femme Madeleine, décédée le 22 mars 2010.

Abandonnant la grimpe, l'effort physique d'Ulysse se présente actuellement sous forme d'une marche, tous les matins, de Cressier au Landeron et retour.

Encore un mot au sujet du caractère espiègle d'Ulysse. A la question d'un éminent spécialiste médical: «Comment faites-vous, Monsieur Emery, pour avoir une aussi bonne constitution à votre âge?» «Je me soigne au blanc de Neuchâtel, docteur!» Sourire entendu du praticien.

Ainsi est le Centenaire Ulysse Emery. Le Bulcom présente ses voeux chaleureux et ses félicitations au futur Centenaire.

W.M.



BRALINA
Broderie

**Broderie
Personnalisation de textiles**

Liliana Braz
078 973 23 16
Info@bralina.ch

Rue des Granges 37 • 2525 Le Landeron



Geneviève Bulliard Racine



Christiane Cavazzuti



Thomas Crétin



Valérie Fahrni



Kevin Golaz



Bruno Magalhães Matos



Edgar Pereira



Flavio Perissinotto



Killian Siegfried



Céline Sottas



Joanie Wannemacher

Merci de votre confiance,
nous sommes toujours là pour vous !

Pour Raiffeisen, la proximité n'est pas un vain mot. Chaque jour, nos conseillères et nos conseillers se tiennent à votre disposition et vous proposent des solutions personnalisées pour toutes vos opérations bancaires.

Plus d'infos sur les horaires d'ouverture de nos agences :
www.raiffeisen.ch/neuchateletvallees

RAIFFEISEN
Ouvrons la voie

Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées

Agences Bevaix, Cernier, Coffrane, Colombier, Dombresson, Fleurier, Gorgier, Neuchâtel, La Neuveville, Saint-Blaise **Bancomats** Auvonnier, Bevaix, Boudevilliers, Cernier, Chézard, Coffrane, Colombier, Couvet (« Drive »), Dombresson, Fleurier, Fontainemelon, Gorgier, Neuchâtel (Gare CFF, La Maladière-Centre et Saint-Honoré 1), La Neuveville, Saint-Blaise, Travers et Vilars **TéL.** 032 836 41 00

Semaine de Jeûne du 8 au 14 mars 2021

Thème proposé : Le renoncement

« Tout m'est permis, mais tout ne m'est pas utile » 1 Corinthiens 10, 23



Le renoncement : une atteinte à notre liberté ? Pour qui ? Pour quoi ?

Des questions, peut-être étonnantes en cette période où nous vivons bien des renoncements obligés, mais qui est également une question de choix de vie, de valeurs, de solidarité... des questions à creuser pendant notre semaine de jeûne.

Du lundi 8 mars au vendredi 12 mars, rencontre chaque soir de 18h30 à 19h30 à la chapelle œcuménique d'Hauterive, rue de la Rebatte 11.

- ❖ Partage sur notre journée et sur le thème retenu pour la semaine
- ❖ Partage également de nos biens avec une offrande pour un projet de la campagne de Carême

Nous pouvons, si la situation l'exige, nous partager en groupes de 5, ou trouver d'autres moyens de communication pendant la semaine.

Renseignements et inscriptions auprès de Delphine Collaud, 079 312 52 43.

Mercredi des cendres et Carême

Le Carnaval, les Brandons... ces jours de réjouissances et de ripailles qui précèdent le Carême... Vale! Adieu! Carne vale, adieu la viande (italien) ou carne levare, ôter la viande. Terminé le Mardi Gras, ce jour gras, le dernier jour où il était permis de consommer de la viande.

Le Mercredi des Cendres marque le premier jour de l'entrée en Carême. Le prêtre trace une croix sur le front des fidèles avec un peu de cendre en disant : « Tu es poussière et tu retourneras à la poussière » ou « convertissez-vous et croyez à l'Évangile ». Les Cendres sont un signe de pénitence et d'acceptation, de la part du fidèle, de sa condition de pécheur, de mortel qui cherche le pardon de Dieu. Le Carême est principalement orienté vers cette conversion intérieure à laquelle le fidèle aspire. C'est le temps de retournement vers Dieu-Amour.

Le Carême-de quadragesima dies, le quarantième jour-correspond aux 40 jours qui précèdent la fête de Pâques. C'est la montée vers Pâques. C'est une période où les chrétiens essaient de se convertir. En consacrant davantage de temps à la PRIÈRE, en JEÛNANT, en PARTAGEANT de leur temps, de leur disponibilité, de leur argent, de leur amitié!... (Matthieu 6, 1-18).

Le Carême, disait le théologien Jaques ROGER, est pour les chrétiens ce qu'est l'entraînement pour un sportif : la mise en condition pour réussir le défi d'aimer mieux le Père et les frères et sœurs.

Le chiffre 40 est un chiffre symbolique qui marque un temps de préparation suffisant à un nouveau commencement. C'est un temps de maturité, de complétude, de plénitude, de la totalité, de l'intégralité, de l'harmonie, le temps de préparation à la Métamorphose.

Ainsi :

- 4 bougies de 4 semaines de l'Avent... Temps suffisant de changement de vie avant Noël,
- 40 ans pour l'être humain pour atteindre le cœur de sa personnalité après plusieurs crises de la vie,
- 40 jours et 40 nuits où les eaux du Déluge précèdent l'Alliance que Dieu conclura avec Noé et ses descendants (Genèse 7-9)
- 40 ans passés dans le désert par les Hébreux entre la sortie de l'Égypte et la Terre promise (Deutéronome 2,7).
- 40 jours et 40 nuits pendant lesquels Moïse se prépare à recevoir la Loi d'alliance pour son peuple (Exode 34, 28),
- 40 jours et 40 nuits, Elie marche vers l'Horeb pour y recevoir de Dieu la mission de restaurer l'Alliance (1 Rois 19,8).
- 40 jours et 40 nuits passés par Jésus dans le désert après le baptême reçu de Jean et avant sa mission (Matthieu 4,2). Là il connut l'épreuve de la tentation de l'AVOIR et du POUVOIR faciles, du SAVOIR et de la FOI faciles, du PLAISIR facile. Jésus sortit vainqueur du Tentateur, lui disant « N.O.N » et, dans le même mouvement, répondant « OUI » au Père.

Les chrétiens s'unissent donc en quelque sorte à l'épreuve qu'endura Jésus en suivant les prescriptions du Carême. Le Carême prépare ainsi les baptisés à la Vigile de Pâques pour renouveler la profession de foi de leur baptême et à donner réponse à la double interrogation : « Renoncez-vous au mal et à ce qui conduit au mal? Croyez-vous en Dieu Père, Fils et Esprit dans l'Église? » Bonne Montée vers Pâques!

A. Kamalebo Leonardo

SAINT-BLAISE

Des nouvelles positives au temps du Covid

En cette période un peu morose dans laquelle nous vivons, nous avons le plaisir de rappeler à toute la population de Saint-Blaise quelques bonnes nouvelles et adresses utiles :

- Toute personne de plus de 65 ans a dorénavant la possibilité de se faire vacciner gratuitement en s'inscrivant sur www.ne.ch/VaccinCovid. Les réservations sont ouvertes uniquement lorsque la livraison du vaccin est garantie. Veuillez consulter régulièrement ce site internet.
- Plusieurs restaurants sont ouverts pour des repas à l'emporter ou une livraison à domicile. N'hésitez pas à les contacter pour vous faire plaisir et les soutenir :

Comme chez vous, chez Alex	032 753 58 58
La Cantine	079 779 04 13
Ikiru	032 753 08 41
Le Puck	032 753 22 98

Pizza Napoli	032 753 58 38
Pizzaphone	032 753 12 12
Sucré-Salé	032 753 05 45

- La pharmacie de Saint-Blaise livre gratuitement à domicile : 032 753 18 42
- Le service bénévole est à votre disposition pour vos transports (0.70/Km) : 079/374.77.66
- D'autres adresses de livraisons à domicile ou de soutien sur www.2072covid.net
- En cas de questions, vous pouvez consulter notre site internet www.saint-blaise.ch ou nous contacter par téléphone au 032/886.49.50 (commune de Saint-Blaise).

Nous vous souhaitons de rester en bonne santé.

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors des manifestations futures actuellement en préparation et nous vous présentons nos plus cordiales salutations

Le Conseil communal

LANDERON

Conseil général du Landeron - rectificatif

Dans le résumé du Conseil général du Landeron, paru le 12 février dernier, et s'agissant des souhaits de bienvenue adressés par le président du législatif aux viennent-ensuite proclamés élus, Antonio Peluso,

PLR, justement salué, aurait dû être mentionné dans le résumé. Oubli bien involontaire que regrette la soussignée.

GC

Carrosserie endommagée ?
Donnez une seconde vie à votre véhicule !



Storrer Automobiles
GARAGE-CARROSSERIE

Grand-Pont 2 - 2087 Cornaux - T 032 757 15 56 - F 032 757 27 51
www.storrerautomobiles.ch - info@storrerautomobiles.ch

BIJOUTIER HORLOGER
achète jusqu'à Fr. 60.- le gr. d'or
et jusqu'à Fr. 800.- le kg d'argent

Tous bijoux même cassés et de marque, pierres précieuses en tous genres. Toutes pièces de monnaie Suisse avant 1967 à plus de 10% de la valeur et spécialement ce mois achète toutes montres anciennes ou récentes même en mauvais états.

Toutes les mesures sanitaires et le port du masque sont respectés

PAIEMENT CASH
ANTIKBIJOUX • 079 129 40 40 • mc1.bir@icloud.com

LA TÈNE

Tous ce qui n'est pas interdit est permis ?

C'est la question que je me pose concernant le « transfert » annoncé d'un élu PLRT du Conseil général de la Tène aux Vert'Libéraux avant même la première séance de travail du Conseil général, le 25 février prochain. Un transfert entre guillemets, car nous ne sommes pas dans un mercato sportif, mais plutôt dans un bazar.

Rappel des faits : le 25 octobre 2020 ont eu lieu les élections communales partout dans le canton, également à la Tène. Ensuite, le 10 décembre, le Conseil communal, le Conseil général ainsi que les commissions ont été constitués pour la période législative 2021-2024.

Grande était donc ma surprise d'apprendre, en janvier déjà, qu'un élu de notre groupe annonce qu'il envisage de changer de banc pour les Vert'Lib. Et que les Vert'Lib l'acceptent. Une discussion nourrie entre le président du PLRT, l'élu concerné et le président des Vert'Lib, n'a pas débouché sur la seule solution acceptable aux yeux du PLRT : une démission de l'élu en question du Conseil général, laissant ainsi son siège au premier viennent-ensuite du PLRT.

Des juristes se sont penchés sur

le cas, et il s'avère que nos règlements cantonaux et communaux ne prescrivent pas ce genre de comportement. En effet, selon les règlements, le siège appartient d'abord à l'élu, ensuite au parti ou groupe. Soit, mais est-ce pour autant acceptable, moralement, de changer de banc avant même que la législature ne commence ? Tout ce qui n'est pas interdit est permis ? Quid de l'intention des électrices et des électeurs ? Vous me direz, peut-être, pourquoi en faire tout une histoire ? Ce n'est pas la première fois qu'une élue ou un élu change de groupe lorsqu'elle ou il veut évoluer sous d'autres couleurs politiques. Oui, cela arrive, notamment en fin de législature. A la Tène, ces « transferts » se sont plutôt bien déroulés, parfois même avec l'accord des présidents de partis. Ainsi, en 2019 une élue a démissionné de l'Entente de la Tène pour pouvoir, en juin 2020, se présenter aux élections communales sur la liste PLRT. Pour ce faire, elle avait présenté sa démission au Conseil général avant la fin de la législature, laissant ainsi sa place à une élue « viennent-ensuite » de l'Entente, et, surtout, elle a laissé les électrices et électeurs se prononcer

sur sa candidature sous les couleurs PLRT. Egalement en 2020, deux conseillers généraux, futurs candidats déclarés sur la liste des Vert'Lib, ont démissionné du PSLT et du PLRT, respectivement. Ces derniers ont siégé au Conseil général en tant qu'indépendants.

Pour revenir sur le parcours de l'élu dissident du PLRT, ce dernier a été élu conseiller général PLRT en 2016. Il a accepté d'être candidat sur la liste PLRT pour sa réélection en octobre 2020, et il a profité de la campagne électorale PLRT grâce aux affiches, les tous-ménages et autres actions dans la rue et sur les réseaux sociaux. Il a été élu avec 414 suffrages, dont 310 provenant de listes PLRT (modifiées ou non), 88 suffrages sur des listes sans dénomination, et 16 suffrages de bulletins modifiés, dont 3 (!) bulletins modifiés des Vert'Libéraux. Sans les suffrages PLRT, il aurait comptabilisé 104 suffrages, ce qui aurait été nettement insuffisant pour être élu, que ce soit sur n'importe quelle liste ! Pour la liste des Vert'Lib, notamment, 234 suffrages étaient nécessaires pour passer la rampe du Conseil général.

La présence de cet élu dans les

rangs des Vert'Lib au prochain Conseil général du 25 février 2021 serait donc choquant et sans précédent, spécialement à ce stade de la législature.

J'invite l'élu concerné à faire ce qui serait juste et politiquement correct à mes yeux, à savoir démissionner du Conseil général et de laisser son siège au PLRT.

Ted Smith,
chef de groupe PLR La Tène

UN SERVICE DE PROXIMITÉ EST UNE RICHESSE

messeiller
Lakeside Printhouse

PAS UN LUXE

negoproject

planification & direction de travaux

- bâtiments administratifs et commerciaux
 - habitat et logement
- constructions industrielles
- rénovations et valorisation de l'existant
 - génie civil et paysagisme
- rapports, constats et expertises

chemin des sauges 15 • 2525 le landeron
076 375 12 80 • a.solgun@negoproject.ch
www.negoproject.ch

A L'EMPORTER **EN LIVRAISON**

Sucre Salé
spécialités libanaises

A L'EMPORTER AU 032 753 05 45 • 076 413 54 52

Grand-Rue 8 • 2072 Saint-Blaise
Suivez-nous sur et
www.sucresalé.ch

LIVRAISON À DOMICILE
Téléchargez l'application Smood.ch

smood.ch

DU MARDI AU SAMEDI NON STOP DE 11 H À 21 H

LE LANDERON

Virginie Sigrist, l'équicoach qui murmure à l'oreille des chevaux

Depuis toujours, Virginie Sigrist pense cheval, parle cheval, vit au rythme de l'animal. C'est donc tout naturellement qu'elle propose depuis une année déjà des séances thérapeutiques alternatives avec des chevaux. S'occuper de soi et de l'animal, une démarche salvatrice qui permet de soigner par exemple les phobies, retrouver l'estime et confiance en soi.

«D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours passionnément aimé les chevaux. Toute petite déjà, je me rendais régulièrement au manège qui se situait juste en face de chez moi, aux Geneveys-sur-Coffrane. A 6 ans, j'allais déjeuner avec le jardinier du domaine, j'accomplissais de petites tâches qui me permettaient ensuite de passer quelques minutes sur les chevaux. J'étais fière comme un paon!»

Le large sourire de Virginie Sigrist parle de lui-même. Les chevaux l'ont toujours accompagnée, et lui ont permis de s'évader du quotidien quand c'était nécessaire. Si elle a renoncé, après avoir vécu plusieurs expériences malheureuses, douloureuses, à avoir ses propres chevaux, elle a toujours donné priorité à son animal fétiche. Ainsi, elle a ouvert il y a quatorze ans déjà Scène de Manège, un magasin d'articles d'équitation au cœur du Landeron. Elle désirait cependant depuis long-

temps permettre à d'autres de vivre l'aspect thérapeutique du cheval, des séances permettant de retrouver confiance en soi et de se fixer progressivement des objectifs que l'on peut atteindre.

«J'ai suivi des cours en Belgique et je continue actuellement de me former en neurosciences cognitives à Lausanne. La dimension psychologique me passionne autant que le contact avec les chevaux. Et ici, à Combes, on se sent reconnecté à la nature, proche des éléments, et surtout proche des animaux.»

Il est vrai qu'en arrivant devant l'écurie où Virginie Sigrist propose ses séances de thérapies alternatives, on a littéralement l'impression d'un retour à la terre bénéfique. Au-dessus de la nuée, avec une vue plongeante sur le lac de Biemme et l'île Saint-Pierre, l'accueil est d'entrée de jeu chaleureux. Les poneys shetland, Plume et Jumpy, d'un calme absolu, observent les nouveaux venus et on devine, à leur œil affûté, qu'ils savent déjà exactement à qui ils ont à faire. Un état de fait que confirme Virginie Sigrist: «Les chevaux sentent et évaluent immédiatement l'état émotionnel de tout un chacun. Ils savent tout de suite à qui ils ont à faire. C'est donc eux qui vont mener le jeu et fixer les limites.»

Ainsi, en fonction de la situation de la personne qui consulte, il s'agira



Chacun trouve ici ce qu'il est venu chercher, en pleine nature, grâce et avec les animaux présents.

de fixer les tâches à accomplir. Il peut s'agir de brosser l'animal, de lui passer le licol, de le mener au carré pour lui faire faire certains exercices, mais il se peut également que l'approche soit encore plus «basique». Juste être à côté de l'animal, l'observer, le caresser. «S'occuper de soi et du cheval représente déjà un sacré défi en soi. C'est en avançant progressivement que la confiance en soi revient. On se rend compte que l'on peut faire certaines choses, et c'est libérateur.»

Les séances durent environ une heure. Pour les adultes, Virginie Sigrist préconise sept séances, à raison d'une séance toutes les deux

semaines. Pour les enfants, l'approche est un peu différente, en fonction de leur problématique. Ces séances ne sont pas remboursées par les caisses maladies, mais le psychiatre biennois qui recommande cette thérapie et envoie des patients à Virginie Sigrist fait parfois les démarches pour que certains organismes comme la Croix-Rouge ou Pro Senectute finance tout ou une partie.

La petite troupe composée de deux chevaux, quatre poneys et un âne, voisins d'une vingtaine de vaches, sont tous des animaux qui ont déjà eu une vie avant d'avoir été récupérés par des amis proches de Virginie Sigrist. Ce sont donc des animaux qui ont un passé, des souvenirs parfois douloureux, et des réactions souvent étonnantes, mais toujours justes, en accord avec ce qu'ils sont intrinsèquement, ce qu'ils ressentent.

«Un cheval ne réagira jamais mal. Il peut être confrontant, difficile à manœuvrer, mais il le fait pour inciter l'autre à se positionner. Et l'effet produit est toujours stupéfiant.» A notre passage, Morena, la magnifique jument espagnole, âgée de plus de 20 ans, baisse les oreilles. Virginie Sigrist éclate de rire. «Morena est la concierge de l'écurie. Elle surveille tout ce qui se passe et impose le respect par sa seule présence!»

Dans la mythologie, le cheval semble avoir le pouvoir merveilleux d'être doté de la parole... Si ceux dont s'occupe Virginie Sigrist pouvaient raconter, se raconter, ils auraient nombre de belles histoires à leur actif. En bons thérapeutes attentifs, tenus au secret professionnel, ils ne révéleront aucun secret intime, mais leur regard en dit long...

Virginie Sigrist, Equicoaching, SVequicoaching
virginie@svequicoaching.ch, www.svequicoaching.ch 079 203 30 89



Entourée de ses chevaux, Virginie Sigrist est dans son élément.

CORNAUX

AVIS DE TRAVAUX

Conduites d'eau potable, batteries électriques et collecteurs d'assainissement à Cornaux.

Fermeture de tronçons à la rue des Fontaines

Nous vous informons que dans le cadre du projet de renouvellement des services industriels, de mise en oeuvre des mesures PGEE et de réfection de la chaussée sur le secteur Nord de la rue des Fontaines, les tronçons suivants seront fermés:

- Le carrefour rue des Fontaines/chemins des Longins sera fermé: Du Lundi 22 février au vendredi 5 mars
- Le carrefour rue des Fontaines/les chemins des Rochettes: Du lundi 22 février au jeudi 25 février
- La rue du Roc: Du lundi 22 février au vendredi 26 février
- Le carrefour Roc et rue de l'esplanade: Du mercredi 24 février au jeudi 25 février
- Le chemin des Jardil sera en cul-de Sac: Du mardi 2 mars au vendredi 5 mars
- La Rue des Fontaine au niveau du chemin des Martinettes au chemin des Jardil sera fermé: Du Mardi 2 mars fin avril

Le trafic motorisé sera interdit et l'accès piétonnier sera toujours garanti sur ce tronçon. Des passerelles seront installées pour permettre l'accès aux propriétés privées aux endroits nécessaires.

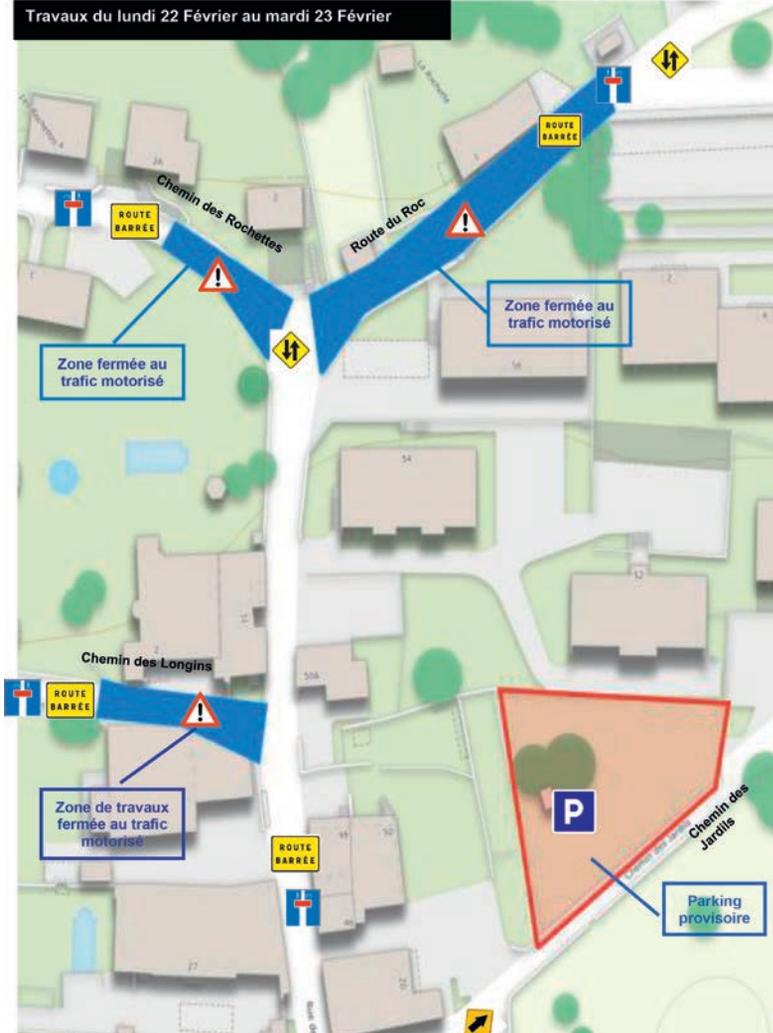
Une zone de stationnement provisoire a été créée au chemin des Jardils pour les riverains concernés par ces travaux.

Merci pour votre compréhension. Nous vous demandons de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera apposée pour la déviation. Le bureau VBI SA et la commune de Cornaux communiquent chaque semaine dans le Bulcom la planification estimative des travaux. L'avancement étant fortement dépendant de la réalité du terrain, des modifications du planning et du phasage des travaux restent possibles et envisageables.

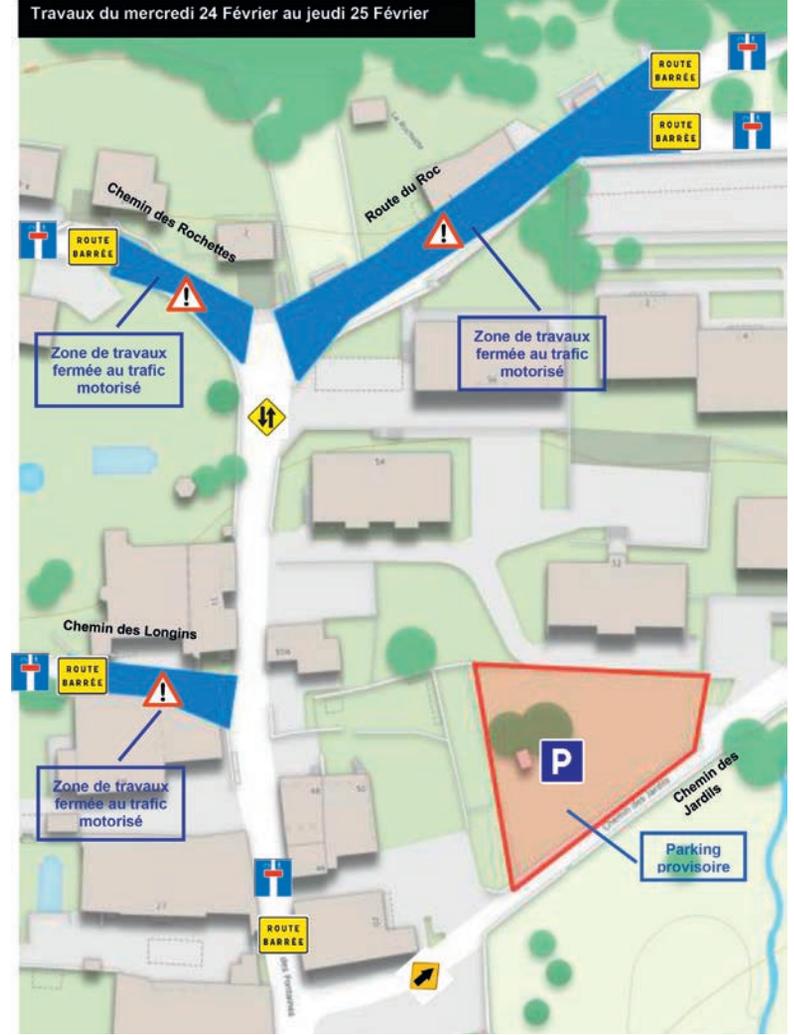
Nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés par ces travaux et vous invitons à prendre contact avec notre administration communale pour tout renseignement complémentaire au sujet de cette fermeture.

LE CONSEIL COMMUNAL

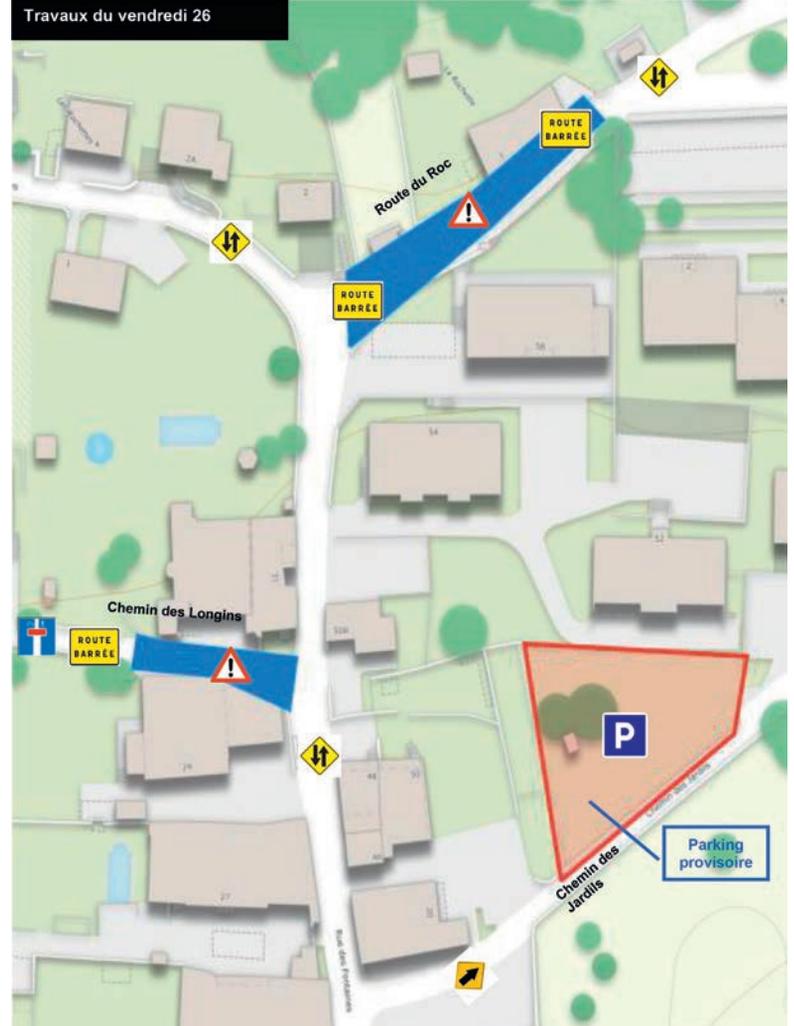
Travaux du lundi 22 Février au mardi 23 Février

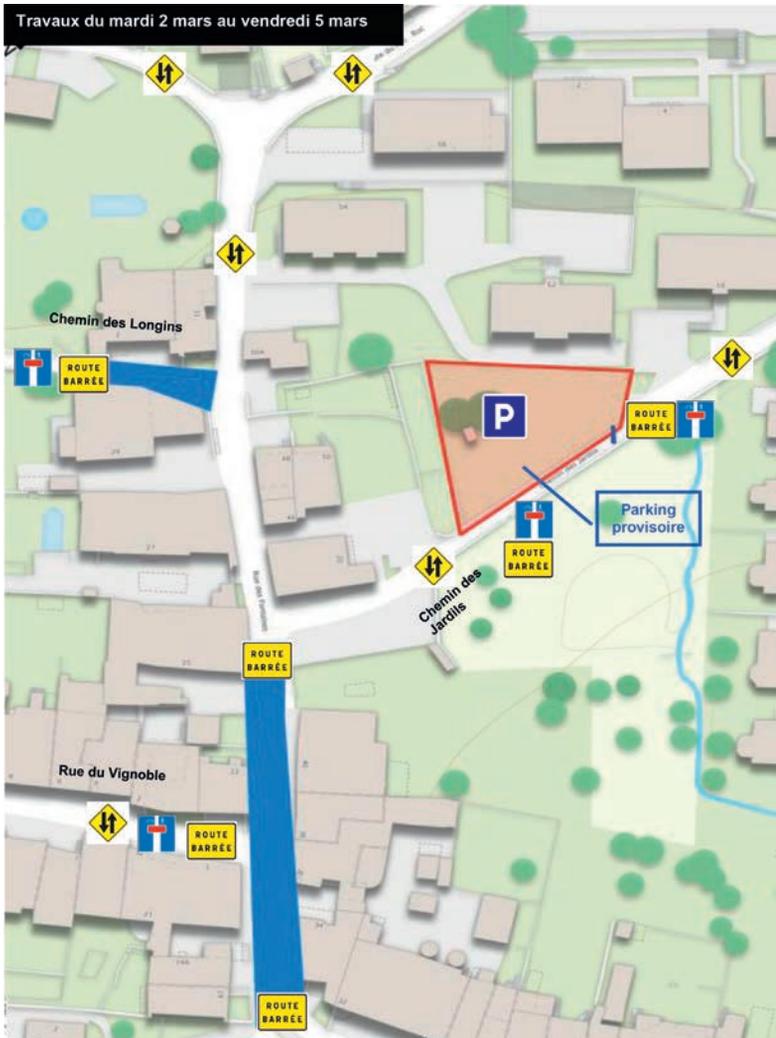


Travaux du mercredi 24 Février au jeudi 25 Février



Travaux du vendredi 26





Libération du Péricarde

Soin holistique



Remise de
CHF 20.-
sur la 1^{ère} séance
avec cette
annonce

- ♥ Libérer les rétractions et les tensions du corps
- ♥ Booster l'immunité
- ♥ Libérer les blessures émotionnelles du passé
- ♥ Relancer le flux énergétique du corps, afin de retrouver légèreté et joie de vivre
- ♥ Se reconnecter à soi et s'ancrer davantage dans le présent

Thérapie manuelle holistique basée sur l'Ostéopathie Bioénergétique Cellulaire (OBC) créée par l'ostéopathe Montserrat Gascon

**Cette thérapie peut s'intégrer dans un traitement de massage classique agréé ASCA*

Infos et rendez-vous auprès de Vilma Doris
TerrAVie à la Neuveville et à Neuchâtel
079 617 29 11
www.terravie.ch



Peinture - Papiers peints

Rénovation de façades

Devis sans engagement

Creuze 8 – 2072 Saint-Blaise
patricepagani@hotmail.com

Bureau 032 753 21 16
Natel 079 448 59 72

#FÉVRIERSANSUPERMARCHÉ!

L'Épicerie

Chloïa

Et si on vivait rien qu'un mois sans supermarché ?
Sur présentation de ce bon, 5% sera offert sur vos achats et ce, tout le mois de février !

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
RUE DES LAVANNES 1 - 2072 SAINT-BLAISE

IMPRESSUM

Tirage: 10'500 ex.

Adresse:
Bulcom
Route des Falaises 94
2000 Neuchâtel
Tél. 032 756 97 93
info@bulcom.ch

Publicité:
Frédéric Huber
Tél. 079 408 56 05
huber@bulcom.ch

Mise en page:
Sandra Rocha
Tél. 032 756 97 93
info@bulcom.ch

Tarif des annonces par colonne:
Fr. 1.85 le mm,
TVA 7.7 % non comprise

Abonnement:
92 francs
Délai pour les textes: mardi 17 h

Perdre du poids de façon régulière et avec plaisir



Commencez dès aujourd'hui!

- ✓ sainement
- ✓ sans avoir faim
- ✓ individuellement



Institut pour la santé, le bien-être et la perte de poids
www.parmediform.ch/neuchatel

Leader du marché suisse depuis plus de 27 ans!

Recommandé par les médecins!

Premier entretien gratuit!

ParaMediForm Neuchâtel
Faubourg de l'Hôpital 3 | 2000 Neuchâtel
Tel 032 536 11 07
neuchatel@paramediform.ch

Angela Pasquariello, Nutritionniste dipl. PMF devenir mince • être mince • rester mince

ENTRE-DEUX-LACS

Population neuchâteloise 2020 Le Canton a perdu 571 habitants, l'Entre-deux-Lacs en a gagné 138 !

Depuis quatre ans le Canton de Neuchâtel a vu sa population décroître. 571 habitants et habitantes de moins encore en 2020 pour en atteindre 175'757. Mais ce déclin démographique n'affecte pas la région des huit communes du BulCom qui a connu un accroissement de 138 habitants.

Vu de plus près quant aux communes de notre région, trois d'entre elles ont perdu des habitants : Hauterive : 11, Saint-Blaise : 5 et Cressier : 4. A Enges et à Lignières : statu quo. En revanche, Cornaux a gagné 31 habitants, Le Landeron 38 et La Tène 89. La population de chacune des huit communes est la suivante au 31 décembre 2020 : 1587 habitants à Cornaux ; 1893, à Cressier ; 266, à Enges ; 2636, à Hauterive ; 5179, à La Tène ; 4642, au Landeron ; 980, à Lignières et 3257, à Saint-Blaise. Ces huit communes réunissent désormais 20'440 habitants.

Si l'évolution de la population est réjouissante dans notre région, celle du canton ne l'est pas. Il a déjà perdu 517 habitants en 2017 ; 1142, en 2018 ; 392, en 2019. Et encore 571, en 2020.

Le Conseil d'Etat est inquiet par l'évolution négative que connaît le canton. Il est, à son regard, «néces-

saire de stopper l'évolution démographique subie par le canton et de trouver aussi rapidement que possible une dynamique de croissance démographique profitant à l'ensemble du territoire cantonal.» Il estime que les décisions politiques majeures prises ces dernières années vont renforcer l'attraction résidentielle de notre canton. Il s'agit, d'une part, de la réforme fiscale (allègements des impôts) et, d'autre part, des grands travaux liés aux contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que de la liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Comme qui dirait, les Montagnes sont particulièrement touchées en 2020 : la Chaux-de-Fonds perd 573 habitants en 2020, Le Locle 233 : ce qui ramène la population de cette ville à moins de 10'000 habitants (sans les Brenets), exactement à 9'863.

Au Locle, ville qui s'est officiellement proclamée, en 2018, « Capitale mondiale de la St-Valentin », pourquoi tous les efforts certainement faits chaque 14 février ne portent-ils pas leurs fruits ?

Claude Zweacker



FÊTE DU VIN NOUVEAU - communiqué
30 avril, 1 et 2 mai 2021 => 46^{ème} édition

FÊTE DU VIN NOUVEAU : Décisions Covid-19

La santé de celles et ceux qui font le succès de la Fête du Vin Nouveau réunissant plus de 35'000 visiteurs chaque année est notre priorité. Notre sens de la responsabilité nous avait obligé à ne prendre aucun risque en 2020 et c'est avec cette même volonté que le comité de la Fête du Vin Nouveau prend avec regret la décision d'annuler également son édition 2021.

Le comité et les sociétés ont planché durant huit mois sur quatre variantes différentes mais aucune n'est actuellement réalisable et il a malheureusement fallu prendre une décision. Cette deuxième annulation, prise en accord avec les différentes sociétés villageoises, a été difficile. Afin de respecter les mesures de protection de la population émises par les autorités cantonales et fédérales contre la pandémie, nous nous devons de faire l'impasse cette année encore.

Nous avons la volonté, malgré tout, de faire un clin d'œil à la fête 2021 d'une manière ou d'une autre...

!! RESTEZ A L'ECOUTE !!

Le comité veut se battre pour que l'image de la Fête du Vin Nouveau perdure et reste dans les mémoires en attendant de pouvoir tous se retrouver. Il n'est pas question de lâcher cette fête qui anime tant de gens et qui fait la fierté des Cressiacoises et des Cressiacois.

Nous profitons de remercier les autorités communales, les sociétés, les encaveurs et amis de la Fête du Vin Nouveau pour leur soutien et pour le travail fourni durant la préparation de l'édition 2021.

Nous vous donnons rendez-vous les 29, 30 avril et 1^{er} mai 2022 au sein de notre merveilleux village viticole de Cressier.

Au nom du comité
Bastien Monnet
Président

Contacts : Bastien Monnet, président comité organisation, 079 450 73 35
Elodie Rausis, responsable secrétariat, 079 722 84 20
Daphné Mouttet, responsable communication, 078 906 62 01

Dans le vent de l'actualité

Une piqûre bien reçue

Le vaccin contre la covid 19 à la Maladière !

La vaccination contre la covid 19 a commencé, le 3 février passé, dans le centre cantonal de vaccination de l'Esplanade de la Maladière, à Neuchâtel. Il accueille, pour l'essentiel, les habitants et habitantes du Littoral. Une « innovation » car, dans l'histoire du Pays de Neuchâtel, on n'a jamais connu l'existence d'inoculations massives.

C'est, autrefois, à la Maladière, qu'on écartait de la Ville les pestiférés !

Une piqûre est toujours entourée d'idées venues de la petite enfance. On ne la craint pas autant que le loup du chaperon rouge. C'est, pourtant, un moment semblable au passage sur la chaise du dentiste. Mais, cette fois, on doit bien réfléchir lorsqu'on se trouve dans ce que les documents officiels appellent le « groupe cible prioritaire ».

Il faut se protéger soi-même et protéger les autres.

Je sais gré au Conseil communal de Saint-Blaise de m'avoir écrit, le 20 janvier passé, pour « m'aiguiller » disait-il, même si le terme est un peu piquant, vers le vaccin.

Sitôt décidé, sitôt fait ; j'ai pris rendez-vous pour me faire vacciner comme l'autorité me le suggérait. Sans tarder, le Service cantonal de la santé publique m'a fixé un rendez-vous pour me rendre au Centre cantonal de vaccination de la Maladière en date du 10 février écoulé.

Je m'y suis rendu d'un pas décidé. L'accueil fut d'emblée agréable. Mon nom figurait sur la liste tenue par un personnel souriant. Un petit moment

d'attente. On m'appela pour répondre à un questionnaire, notamment sur mon état de santé avant que je ne donne mon aval à la vaccination.

Passage ensuite dans le cabinet de vaccination. Le vaccinateur fut aussi sympathique que le personnel d'accueil. Il me précisa que j'allais recevoir le vaccin Moderna. Il sortit le vaccin et la seringue. Je lui tendis mon bras droit. On continua de discuter aimablement. Ne voulant pas trop l'accaparer, je l'invitai à me piquer. « C'est déjà fait » me répondit-il. Je n'avais rien senti...

Je sortis du local de vaccination. On me donna aussitôt un rendez-vous pour la seconde dose. Puis, attente de quinze minutes, en étant discrètement sous contrôle. Mon passage au centre de vaccination prenait fin.

En ce moment où la critique des autorités, et de ceux et de celles qui les servent, est facile, je tiens à saluer la parfaite organisation du centre de vaccination de la Maladière. D'autres personnes, qui ont aussi vécu ce moment insolite, ont apprécié un personnel qui sait accueillir et rassurer dans un temps difficile.

Pas d'effets secondaires. C'est avec plaisir que je reviendrai au centre de vaccination... pour la seconde dose !

Claude Zweacker